

Agde, le 10 Janvier 2017

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
REUNION DU 18 JANVIER 2017**

A - VIE QUOTIDIENNE

Voirie Diverse

- **Place des cystes** (allée de la flânerie, devant la pharmacie du Môle) : est-il possible de peindre de façon très visible le nez de marches des nouveaux escaliers à proximité de la pharmacie. Plusieurs personnes sont déjà tombées. Idem pour les marches de la rue des amourettes.

Réponse :

Les travaux seront réalisés.

- **Parking de la Clape** : est-il possible de mettre en place des ralentisseurs sur certaines voies pour empêcher les chauffards d'y rouler à vive allure. Tôt ou tard, un accident grave se produira.

Réponse :

Une visite de terrain sera mise en place avec le secrétaire du comité de quartier.

- Comme chaque année, les **illuminations de Noël au Cap** sont quasi-inexistantes à l'inverse de celles du vieil Agde.

Réponse :

La doléance a été transmise au service compétent.

- Face au **98 Avenue de la Méditerranée**, un inconnu a "habillé" des photos en matière composite avec des morceaux de gaines jaunes, c'est du plus mauvais effet.

Réponse :

Après une visite sur place, aucune trace de photo.

- Sur cette même artère, **98 Avenue de la Méditerranée**, un poteau blanc séparant le cheminement des piétons du stationnement automobile manque encore.

Réponse :

Le poteau a été mis en place.

- Dans le virage de **l'Avenue du Bagnas**, un commerçant a tenté de s'installer au printemps dernier, sans les autorisations nécessaires. Depuis sur ce terrain, une caravane et au moins 3 containers en mauvais état ont été abandonnés. C'est du plus mauvais effet pour les touristes très nombreux qui empruntent cette artère.

Réponse :

Un courrier sera adressé au propriétaire afin de lui demander de nettoyer son terrain.

- Quand sera achevé le bateau commencé en octobre dernier sur le trottoir de **l'Impasse du Cabestan** ? Envisagez-vous de refaire la portion de trottoir dégradé qui le jouxte ?

Réponse :

Suite à l'ouverture de la centrale de béton début janvier, le bateau ainsi que la portion de trottoir seront traités mardi 10 Janvier 2017.

- Les ganivelles implantées sur **les falaises** sont en très mauvais état, là encore, un accident grave ne manquera pas d'arriver dans le futur.

Réponse :

Le chantier PLIE va réaliser un muret tout le long de la falaise. Les services techniques mettront en place des potelets en inox avec une chaînette.

- Le portique situé au début de **l'Allée de la Conque** est tordu et penche dangereusement.

Réponse :

La réparation est en cours.

Propreté :

- **L'ensemble du Cap**, mais aussi et surtout le **Centre-Port**, les **Allées de la Flânerie, des Agaves et des Acadiens** sont jonchées de déjections et de papiers gras. Les appels au numéro vert restent sans suite, les propriétaires de chiens et les responsables de ces incivilités ne sont jamais inquiétés.

Réponse :

Les demandes sont ventilées dans les différents services compétents.

- **Village naturiste :**

Quelles mesures comptez-vous prendre qui concernent les problèmes liés au stationnement en sachant que le parking tant de fois évoqué depuis 5 ans n'est toujours pas réalisé ?

Réponse :

Des études ont été réalisées. Cette question a déjà été évoquée lors d'une réunion de quartier.

Pour information, l'ancien terrain de tennis sert de parking (payant) pour le Glamour, il sert également de parking par le biais d'une concession aux jardins d'Eden dont le permis a été délivré sans moyen de stationnement propre.

Réponse :

Ce parking est privé.

Quels sont vos projets à moyen terme pour ce qui concerne la voie privée appelée **Rue des Plaisanciers** qui a été reprise au PLU, en sachant que de nombreux poids lourds y circulent pour alimenter le chantier de construction d'un nouvel immeuble, en défonçant toujours plus la chaussée ?

Réponse :

C'est une voie privée inscrite au PLU au titre d'un emplacement réservé. Un projet peut y être réalisé quand la ville aura un assentiment de tous les riverains.

Espaces Verts :

- Devant le **25 rue d'Orion**, le tuteur soutenant un laurier tige est brisé et cet arbre penche sur la route.

Réponse :

Les services de la communauté d'agglomération ont traité cette demande.

- Le platane mort **Place du Cabestan** n'a toujours pas été remplacé.

Réponse :

Il sera remplacé avant la saison.

Questions du 4 Janvier 2017 :

1-. Réfection complète du revêtement du chemin partant du camping de la Clape et arrivant au poste de secours. Il s'agit d'une allée d'environ 300 mètres, en dalles de béton localement descellées, offrant de nombreux désagréments aux piétons et aux cyclistes. Je précise qu'il n'est pas question de « requalifier » ce cheminement, mais de l'améliorer, ce qui en minimise le coût.

Réponse :

Diverses interventions ont déjà été réalisées. Seulement des reprises partielles seront réalisées.

2-. Entre les restaurants et le chenal des naturistes, un chemin en parfait état, et réalisé en enrobé, longe la dune d'un côté, ainsi que diverses résidences de l'autre. Une lisse en bois de pin délimite la dune. Cependant, des parties de la lisse sont régulièrement dérochées, et nécessitent un remplacement rapide, si possible en matériau composite. Par ailleurs, le passage stabilisé en plaques de bois permettant d'enjamber la dune pour atteindre la plage est en mauvais état et nécessite une réparation.

Réponse :

La lisse en bois est en composite. Suite à cette demande, une visite de terrain sera organisée est organisée.

Quant au platelage, il sera réparé avant la saison dès réception des matériaux.

3-. Une observation que je n'avais pas évoquée, et que je me permets d'ajouter concerne une très importante perte d'ensablement d'un secteur de la plage situé vers le Môle. On peut constater un affleurement de rochers, auquel on était peu habitué. Le sable est massivement déporté vers la jetée naturiste. Est-il possible d'envisager un ré-ensablement mécanique ?

Réponse :

A ce jour, aucune programmation n'est faite. Un point sera fait avant la saison.

POLICE MUNICIPALE :

- Le comité de quartier n'ignore pas que l'état d'urgence a été prolongé, et qu'en conséquence la police municipale s'est vue dans l'obligation de prioriser certaines de ses missions au détriment d'autres. Mais nous sommes maintenant en basse saison, et les vélos continuent de circuler librement, en toute impunité, sur les quais et les trottoirs en différents endroits du Cap, certains propriétaires de chiens laissent leurs animaux déféquer en tous lieux en sachant qu'ils ne risquent rien...

Réponse :

Les patrouilles PM sont sensibilisées aussi bien sur le problème des cyclistes sur les trottoirs que sur les déjections des chiens.

Il est vrai que nous organisons beaucoup plus de contrôles routiers visant les automobiles et les cyclos, qui représentent un véritable danger, que des contrôles visant les cyclistes sur les trottoirs, d'autant plus en hiver où les trottoirs sont peu encombrés de piétons.

- Quelles mesures sont envisagées pour mettre un terme au tapage des après-midi mousse du Glamour ? Le permis de construire que cet établissement a obtenu ne l'autorise pas à pratiquer les nuisances sonores qui ont rendu invivable et invendable les appartements qui le jouxtent.

- Le Riad fait lui aussi du tapage, un jacuzzi a été construit sur son toit sans permis semble-t-il. **Quand va-t-on s'occuper sérieusement de faire cesser ces nuisances ?**

Réponse :

Concernant les nuisances sonores, le point de la saison vous a déjà été fait je pense à la session du mois de septembre.

Je réitère qu'en matière de bruit, nous n'avons qu'une compétence de constatation (ce que nous avons fait à 20 reprises cette saison pour divers établissements). Seule la Préfecture et les Agences Régionales de Santé ont la compétence de la sanction (fermeture administrative

de l'établissement, interdiction de faire de la musique ou encore contravention de 5° classe pouvant aller jusqu'à 1500 euros).

Nos 20 constatations diverses (bruit constaté ou fermeture tardive) ont été transmises comme il se doit au parquet via la police nationale.

- *Rue des Chaines : Pouvez-vous faire respecter le stationnement ?*

- *Avenue du Surintendant : pouvez-vous faire reprendre une partie de la chaussée, supprimer les bosses ?*

DEMANDES RENOUVELEES :

- Réfection de la chaussée de **l'Avenue du surintendant** : nous n'avons pas encore eu de réponse écrite concernant le calendrier de remise en état très urgente de cette voie de circulation.

Réponse :

La rénovation de cette rue est importante et nécessite une étude globale ainsi qu'une validation budgétaire. Si l'arbitrage est positif, on ne pourra entreprendre les travaux qu'après la saison estivale.

- Idem pour la mise en sens unique de la **Rue des Gallo-Romains**.

Réponse :

La demande a été évoquée et traitée en réunion.

- Pour la bonne compréhension des débats par tous, est-il possible que du matériel de sonorisation soit installé dans la salle où se dérouleront les travaux ?

Réponse :

Le matériel sera mis en place.

Sécurité : Luc LAROSE

Accidents : 5

Incendie : 1

Cambriolage ou tentative : 1

Dégradations : 10

Ivresse sur la voie publique : 2

Problèmes de voisinage : 2

Squat/SDF : 1

Trouble de l'ordre public : 4

Interpellations : 3

Nuisances Sonores : 4

Agressions : 3

Rixes : 5

Vol : 1

GRANDS TRAVAUX

DIDIER SAIGNES – DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Point sur l'avancement des travaux de l'entrée du Cap

Pour mémoire le basculement de la déviation a été opéré en octobre 2016 (semaine 40) ; la démolition des ouvrages (semaines 41 à 43) ; les terrassements de voirie, de novembre à décembre 2016 ; les réseaux humides ont commencé en octobre et seront terminés en février 2017.

A ce jour, 80% des graves bitumes du secteur Est sont faites ainsi que 40% des bordures ; le basculement sur le secteur Ouest se fera en Mars 2017. Comme convenu, la fin du chantier est prévue pour fin mai 2017.

Concernant le projet intérieur, la période de préparation est terminée et les travaux vont commencer la semaine prochaine sur la partie nord du projet (autour de l'OMT).

DIDIER SAIGNES – DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Requalification de l'Île des Loisirs

L'Île des loisirs draine une activité économique importante liée au tourisme, au détour des zones de loisirs, d'activités ludiques et sportives. Pour la commune, elle constitue un espace à enjeux forts, dont le fil conducteur est la montée en gamme de la station, visant à renforcer son attractivité et son dynamisme économique.

L'ensemble des actions de modernisation des infrastructures, contribue à la réalisation de cet objectif. C'est ainsi que l'extension du Golf, la requalification du Centre Port, qui ont été réalisées et à très court terme, la requalification de l'entrée du Cap d'Agde, associée à la requalification de l'Île des Loisirs, marqueront la station balnéaire pour les prochaines décennies.

Dans ce contexte, la commune a décidé de lancer une mission visant à requalifier l'Île des Loisirs. Il s'agit de renforcer son attractivité économique et touristique, et d'améliorer son insertion paysagère, afin de participer à la montée en gamme de la station balnéaire du Cap d'Agde.

L'objectif de la requalification de l'Île des Loisirs est de participer à la montée en gamme de la station balnéaire du Cap d'Agde, en renforçant son attractivité, son dynamisme touristique et économique et en affirmant sa vocation ludique, dans un cadre de vie paysagé et respectueux de l'environnement sensible.

DIDIER SAIGNES – DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Aménagement de la bretelle RD 612/Route de Rochelongue

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il est envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue. Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

En option, le triangle délaissé entre la future bretelle et la route de Rochelongue pourra être modelé avec de la terre végétale et planté. Les eaux pluviales seront canalisées via un fossé et des buses vers les noues existantes au bordure de la RD 612.

Au niveau du raccordement sur la route de Rochelongue, la bretelle de sortie va couper la voie douce existante. Afin de sécuriser ce croisement, la voie douce va perdre sa priorité. Des barrières en chicane pourront être installées afin de faire ralentir les véhicules non motorisés à l'approche de la traversée.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Travaux éclairage public

Dans le cadre du contrat de partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public, il va être procédé au cours du premier semestre 2017 aux travaux de remplacement de l'ensemble des sources lumineuses (hors LED) des différents matériels installés.

Ces travaux sont effectués tous les trois ans pour réduire le risque de panne, garantir l'éclairage de la lampe et maintenir la consommation électrique de chaque lampe car une source lumineuse en fin de vie consomme plus et éclaire moins.

Il est également prévu sur le quartier la réalisation de différents travaux :

- Restructuration de l'éclairage autour du Port Ambonne avec la suppression de certains points lumineux et le remplacement d'autres pour un montant de 18 600 € HT
- Restructuration de l'éclairage au niveau du parking Estacade avec la suppression de certains points lumineux et le remplacement d'autres pour un montant de 43 500 € HT.

DIDIER SAIGNES – DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Réutilisation des eaux usées

Depuis deux ans, la station d'épuration d'Agde – Vias, dénommée POSIDONIA, est dotée d'un système de traitement par ultrafiltration qui permet d'obtenir un rejet dans le fleuve Hérault de qualité « Eaux de Baignade ».

Grâce à la dernière évolution réglementaire du mois de juin 2014, il est dorénavant possible moyennant l'obtention des autorisations réglementaires, de réutiliser l'eau traitée de la station d'épuration pour arroser les espaces verts par aspersion

Pour la Commune, la priorité est le golf ainsi que le complexe sportif des champs blancs, les espaces verts qui bordent la Planèse et la future zone de Malfato.

Avec les évolutions du climat, les périodes de sécheresse se font de plus en plus accrues et il est de bon sens de réserver l'eau potable uniquement pour la consommation humaine.

Le projet de réutilisation des eaux traitées s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des consommations en eau potable de la commune afin de minimiser l'impact sur la ressource Hérault. A terme, ce ne sont pas moins de 300 000 000 litres d'eau potable par an qui seront disponibles pour la consommation humaine.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 5 500 000 € H.T.

Ce projet répond aux exigences du SAGE de Thau approuvé en 2015 ainsi qu'au nouveau programme d'intervention d'aides de l'Agence de l'Eau (80 % du montant de l'opération).

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, Mme GUILHOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL, M RUIZ, Mme DESTRADE, M LAROSE

Représentants du comité de quartier :

Présents : M BECAMEIL, Mme BELOTTI, Mr DELAGE, Mme DEVAUX, M DIASCORN, Mme GEOFFROY, Mme GUILHEM, M LABROUSSE, M LINARI, M MONNET, Mme PERRET, Mme PROST, Mme VIGNERON.

Absent excusé:

M CHOUVEL, Mme GUERIN, M ZABOTTO.